



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2024

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-cinquième session

26 février–5 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Merja Zarka, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 février 2024]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



La préservation environnementale et le développement socioéconomique, un droit inaliénable pour les communautés les plus fragiles

Au nom de l'ONG Merja Zarka, nous nous positionnons en défenseurs résolus de la préservation de l'environnement, conscients de son importance vitale pour le bien-être et la pérennité des communautés vivant de la pêche et de l'agriculture en Afrique, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. Ces régions, remarquables par leur richesse biologique et culturelle, affrontent des défis sans précédent, exacerbés par les impacts du changement climatique, la pollution, la déforestation, et la surexploitation des ressources. La santé des écosystèmes est indissociable de la sécurité alimentaire, de la prospérité économique, et du bien-être social des populations locales, qui sont les premières touchées par la dégradation environnementale.

Dans cet esprit, Merja Zarka s'engage à promouvoir des pratiques durables et à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales, les gouvernements, et les partenaires internationaux pour relever ces défis environnementaux. Notre action se concentre sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, et le soutien à l'agroécologie et à la pêche responsable. Nous croyons fermement que le développement socioéconomique et la préservation environnementale peuvent et doivent se renforcer mutuellement.

La préservation de l'environnement et le développement socioéconomique constituent un droit inaliénable pour les communautés africaines, ainsi que pour celles d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient. En soutenant des initiatives qui favorisent une utilisation durable des ressources et la restauration des écosystèmes dégradés, Merja Zarka contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie et au développement économique de ces populations. Nous nous engageons à défendre leur droit à un environnement sain et à un développement équitable, travaillant sans relâche pour une harmonie entre l'homme et la nature.

Nous appelons à une action collective et à une prise de conscience globale sur l'urgence de protéger nos écosystèmes pour les générations présentes et futures. Ensemble, avec les communautés, les gouvernements, et les partenaires internationaux, nous pouvons construire un avenir où le développement durable et la préservation de l'environnement sont au cœur de toutes les actions. L'ONG Merja Zarka reste déterminée à jouer un rôle clé dans ce mouvement, assurant que le bien-être des communautés dépendantes de la pêche et de l'agriculture soit soutenu par des pratiques respectueuses de l'environnement, pour un monde plus juste et durable.
